



COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport d'activité 2022

établi le 07 mars 2023

Sara GILL, Gérard LOCHARD

La commission Financière s'est déplacée à Nice les 21 et 22 novembre 2022 et les 06 et 07 mars 2023 pour le contrôle des comptes.

À noter la démission d'un membre de la commission, Stéphane Thiebaut, pour raison professionnelle. Nous tenons à le remercier pour son investissement et sa participation active aux travaux de la commission. Son remplacement est en cours de traitement.

OPÉRATIONS RÉALISÉES

Comme d'habitude nous avons vérifié les éléments comptables et financiers au 31 décembre 2022.

- Balance générale, balance clients et balance fournisseurs FFVL.
- Immobilisations et amortissements.
- Budget prévisionnel 2021/2022.
- Balances comparées 2021/2022.
- Subventions aux ligues.
- Un échantillon de notes de frais.

LIGNES BUDGÉTAIRES

Les postes comptables sont arrêtés à la fin décembre 2022. Cependant, nous avons constaté, à la lecture du réalisé arrêté au 31 décembre 2022, que des lignes budgétaires étaient en dépassement, mais après les explications fournies par le service comptable tout est cohérent et correspond à des évolutions dans les disciplines concernées.

NOTES DE FRAIS

Nous avons réalisé un prélèvement de 75 notes de frais pour un contrôle. Nous n'avons pas relevé de dérives par rapport aux barèmes et aux règlements de la FFVL.

Dans le règlement financier validé par l'AG du 29 mars 2020, il est précisé que le délai d'envoi des notes de frais est fixé à **deux mois au maximum**. (Art 4.3 - alinéa 4.3.3).

Nous constatons que des notes de frais sont toujours envoyées tardivement. Nous demandons aux responsables budgétaires de faire respecter les règles, à savoir : les notes de frais trop tardives ne seront plus remboursées sauf pour des raisons exceptionnelles vues avec le trésorier.

LICENCES

Le nombre de licenciés à la fin décembre 2022 est en augmentation par rapport à l'année précédente. Il passe de 43 188 à 43 822 soit 634 licences de plus (1,5%).

33 831 licences parapente, soit plus 2 066 licences.

- *7 107 licences kite, soit moins 1 212 licences.*
- *612 licences delta, soit moins 23 licences.*
- *1 683 licences cerf-volant, soit moins 72 licences.*
- *171 licences boomerang, soit moins 143 licences.*
- *418 licences non pratiquant soit plus 18 licences.*

Le parapente est toujours en pleine progression avec 2 066 licenciés supplémentaires mais nous constatons malheureusement que toutes les autres disciplines sont en diminution.

LIGUES

Nous rappelons que la commission Financière se réserve le droit de demander aux ligues de fournir les justificatifs des dépenses engagées comme le stipule le règlement financier de la FFVL au paragraphe 6.1.4. En 2022, six ligues sur 15 n'ont toujours pas fait parvenir le bilan de leurs dépenses. La commission Financière note que la fédération ne fait pas parvenir le complément de subvention aux ligues qui ne se conforment pas à cette demande.

LABOTEST

Un investissement important a été fait en 2020 dans un nouveau camion LABOTEST en remplacement de l'ancien véhicule plus assez performant pour tester les nouvelles ailes. Ce nouvel investissement devrait permettre la réalisation de nombreux tests supplémentaires par rapport aux années précédentes. La réduction du nombre de tests effectués et la formation de nouveaux pilotes d'essais font que le labo test n'est pas encore à l'équilibre en 2022.

VOL PASSION

Nous confirmons que le nombre d'abonnements en 2022 est toujours en baisse. Depuis plusieurs années la commission Financière a demandé que cette revue soit numérisée par suite d'une diminution constante des d'abonnés par rapport aux licenciés.

La fédération a donc décidé, à partir de 2023, de fournir une version numérique en remplacement de la version papier.

La version numérique permettra de se rapprocher d'un équilibre financier qui sera recherché via des annonceurs. À titre indicatif le déficit de la revue en 2022 est de 26 556 €

RÈGLEMENT FINANCIER

Nous avons proposé de faire valider par l'AG de mars 2023 des ajustements au règlement financier pour tenir compte de la réglementation en vigueur (mise en application du plan comptable des associations) et de l'évolution de la gestion des notes de frais (justificatifs dématérialisés).

BILAN

Nous avons constaté que la Fédération conserve une bonne santé financière.

Toutes les interrogations émises par la commission Financière, ont obtenu des réponses claires et précises et nous tenons à remercier Sophie et Stéphanie pour leur précieuse collaboration.

Après ces différents contrôles la commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :

- *ni dans les procédures ;*
- *ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité.*

Pour rappel, la commission Financière est intervenue deux fois en 2022 en mars et novembre, puis en mars 2023.

Sara Gill, Gérard Lochard.